



Syndicat National de l'Environnement

**Jean-Luc CIULKIEWICZ**

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : [jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

**F.S.U.**  
MEEM- MLHD

***Le Secrétaire Général***

Les Lilas, le 3 avril 2017

Madame Barbara POMPILI  
secrétaire d'Etat à la Biodiversité  
Hôtel de Roquelaure  
26, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

**N/REF : SNE/JLC/2017/05**

**Dossier suivi par : Daniel Gascard**

**Objet :** Projet de décret sur l'intégration des IAM dans le corps des ITPE : corps de promotion des TE

Madame la Ministre,

La question du débouché en catégorie A du corps des Techniciens de l'Environnement a été un problème récurrent tout au long de cette mandature.

Vous vous êtes saisie du sujet, ce qui vous a conduit à proposer un « cavalier réglementaire » dans le projet de décret sur l'intégration des IAM dans le corps des ITPE.

Le SNE-FSU est sensible à l'écoute dont vous avez fait preuve et vous en remercie. Cependant, sans rejeter la solution envisagée à terme, cette dernière ne peut être satisfaisante dans les conditions actuelles.

En effet, trouver un corps de promotion pour les techniciens de l'environnement ne peut pas se résumer à leur permettre d'accéder à un corps de catégorie A ne correspondant en rien à leurs missions.

Ainsi, comme dans la très grande majorité des corps de la fonction publique d'Etat, les techniciens de l'environnement doivent être à même de pouvoir prétendre à un plan de carrière complet au sein de leur corps d'accueil. Or, jusqu'à ce jour, les seuls postes fléchés « environnement » ouverts par votre ministère le sont dans le corps des IAE géré par le ministère de l'Agriculture.

Plus généralement, c'est la filière des métiers des corps de l'environnement qui est en question et l'absence de corps de catégorie A dédié aux politiques environnementales au sein même du ministère chargé de leur mise en œuvre n'en est que l'un des problèmes les plus prégnants.

Plusieurs solutions existent ; une réflexion sur les missions du corps des ITPE adossée à la création d'une filière « environnement » au sein de celui-ci en est une. Ceci signifie que ce corps doit devenir non seulement un corps de promotion en catégorie A mais également un corps de recrutement à ouvrir largement sur les universités pour les spécialités environnementales.

Le SNE-FSU se tient à votre disposition pour détailler les conditions de la réussite d'une telle réforme sur la base d'une réflexion à engager et d'une concertation à mener en ce sens par votre administration.

De fait, seul le corps des IAE reste actuellement en termes de missions le corps le moins inadapté à la promotion des Techniciens de l'Environnement. Construire une proposition crédible de promotion au sein du corps des ITPE exige une vision préalable précise de ce que doit être une filière « environnement », auquel cas la création d'une telle filière sera infiniment préférable à la situation actuelle. A défaut, le SNE-FSU ne peut cependant que maintenir les amendements présentés lors du CSFPE.

Sur fond de corporatismes entachant l'intérêt général, la guerre de tranchées entre les ministères MAAF et MEEM dessert l'Etat et plus largement le service public au point qu'il convient de remédier d'urgence à une situation devenue inacceptable.

Je vous prie de croire, madame la Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

**Pour le Syndicat National de l'Environnement FSU  
Le Secrétaire Général**



**Jean-Luc CIULKIEWICZ**